ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 1748

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet d'accord de distribution de produits d'assurances dommages par La Poste. Les professionnels de l'assurance s'inquiètent de cet éventuel accord. Celui-ci entraînerait de nouvelles distorsions de concurrence et constitue une menace pour l'emploi tant dans les agences générales que dans les cabinets d'assurance installés sur l'ensemble du territoire national et assurant une présence dans de nombreux secteurs ruraux. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position et les mesures qu'il entend prendre en ce domaine.

Texte de la réponse

Le parlementaire s'interroge sur la position du Gouvernement à l'égard de l'accord projeté entre les AGF et La Poste, accord qui permettrait à cette dernière d'étendre son activité en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages. En tout état de cause, un tel projet fera l'objet de la part du Gouvernement d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la comptabilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommage, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité et globale et dans son équilibre.

Données clés

Auteur : M. Robert Lamy
Circonscription : Rhône (8e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1748
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2447
Réponse publiée le : 25 août 1997, page 2714